

ASSEMBLÉE du 9 MARS 1978

L'assemblée débute à 20 h. 45 sous la présidence de Renéld Vulliamy, président.

Dix-huit membres ont répondu à la convocation et trois sont excusés.

L'ordre du jour est le suivant:

Lecture du P.-V. de la dernière assemblée et de celui de l'assemblée du 13 août 1977.

Rapport du caissier.

Rapport de la commission de gestion.

Nominations statutaires.

Evolution des travaux du nouveau stand.

Propositions individuelles.

Point 1 - La lecture des deux procès-verbaux n'ayant soulevé aucune remarque, ceux-ci sont approuvés tels quels.

Point 2 - Du rapport du caissier nous retenons les chiffres suivants: Les dépenses du dernier exercice se sont élevées à Fr. 1457.80, alors que les recettes se montent à Fr. 1738.30. D'où un solde en caisse de Fr. 280.50. Par contre la fortune arrêtée au 4 mars révèle une somme de Fr. 5338.05.

Point 3 - La commission de gestion ayant procédé à la vérification des comptes et des différentes pièces comptables relève le parfait travail du caissier. Elle propose à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en décharger le caissier. Ce qui est fait.

Point 4 - Le président désinant se décharger de ses soucis inhérents à la construction du nouveau stand, il cherche un responsable pour organiser les différents tirés. C'est Guy Clavel qui s'en occupe en collaboration avec le comité.

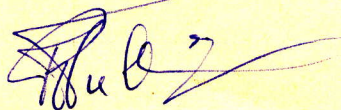
Point 5 - Les travaux de construction du nouveau stand qui auraient dû commencer l'automne 1977 ont été retardés par les mauvaises conditions atmosphériques. Au jour de l'assemblée le président renseigne que rien n'a été commencé mais qu'on lui a assuré que cela n'allait pas tarder.

Point 6 - Propositions individuelles.

Après consultations, nous avons fixé les tirages militaires au 29 avril et 21 mai. Des mécontentements ont été formulés à l'adresse de l'organisation des différents tirs et pour la formation des groupes. Tout s'arrangea avec la nomination de Guy Clavel et l'édiction d'un programme des tirs auxquels nous nous rendons habituellement. Le chef-cibiste actuel, R. Terghette ayant décidé de cesser son activité, le comité devra se pourvoir à ce poste. Des mentions pour tirs obligatoires pour 1976 n'ayant pas encore été distribuées des remarques, justifiées d'ailleurs, sont adressées au responsable. Le secrétaire regardera la chose mais sans garantie car les feuilles de stand sont introuvables après leur passage chez l'officier de tirs de la région. Cette assemblée ayant été menée tambour battant il n'a été oublié de procéder à la nomination des vérificateurs des comptes. Les propositions furent de partout et c'est Marcel Besençon et Pierre Hrochi qui remportent tous les suffrages, alors que Pierre Clavel sera suppléant.

Après cette péripétie l'assemblée est levée à 21 h. 45.

LE PRÉSIDENT:



LE SECRÉTAIRE:

